

LE NORD CANADIEN

LE PAVAGE DE LA ROUTE DE L'ALASKA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Ron Basford (Vancouver-Burrard): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Nord canadien et des Affaires indiennes. Comme je ne l'en ai pas prévenu, il pourra la considérer comme un préavis. Elle a trait au rapport Stanford-Flemming sur la route de l'Alaska, qu'il a déposé aujourd'hui. Je voudrais savoir où en est, d'après le rapport, le pavage de cette route.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. J'estime que cette question devrait être consignée au *Feuilleton*.

M. Basford: Monsieur l'Orateur, puis-je vous signaler respectueusement que le pavage de la route de l'Alaska est une question de très haute importance pour la mise en valeur du Nord? Je suis sûr que la Chambre aimerait entendre la réponse du ministre.

M. l'Orateur: C'est justement parce que la question est très importante que le député doit, à mon sens, la faire consigner au *Feuilleton*.

M. Basford: Monsieur l'Orateur, j'y reviendrai à dix heures.

LES AFFAIRES INDIENNES

LA SASKATCHEWAN—LE PROGRAMME CONJOINT DE CONSTRUCTION DE MAISONS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, hier, durant la période des questions, l'honorable député de Mackenzie a posé une question au très honorable premier ministre; il lui demandait en fait un rapport sur le programme entrepris conjointement, à titre d'essai, par le gouvernement fédéral et la Saskatchewan en vue de la construction de maisons pour les Indiens.

En avril 1965, le gouvernement fédéral et celui de la Saskatchewan ont entrepris un programme conjoint de construction de logements destinés à des familles disposant de revenus modestes vivant dans les régions à population clairsemée de cette province. Ce programme avait un caractère expérimental, destiné tout d'abord à satisfaire les besoins des métis et des Indiens ayant le droit de vote, du Nord de la Saskatchewan.

Aux termes du programme à ce jour, la province a demandé une assistance financière pour la construction de 36 maisons. Le coût estimatif de chaque unité de logement s'élève en moyenne à \$4,500 et elles ne sont vendues qu'aux requérants admissibles par l'entremise des coopératives ou de la province. Les requérants sont encouragés à effectuer un premier versement de \$500. La province verse au

moins \$500 sous forme de subvention. Le solde des frais de premier établissement est partagé entre le gouvernement fédéral qui verse 75 p. 100 et le gouvernement provincial, 25 p. 100.

Ce programme, je le repète, est lancé à titre expérimental, mais je suis heureux de signaler au député qui m'a posé la question que les fonctionnaires de la Société centrale d'hypothèques et de logement envisagent la possibilité d'étendre le programme aux autres provinces et devraient présenter sous peu leurs recommandations au gouvernement.

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, je remercie le ministre de sa réponse, mais je me demande s'il serait en mesure de nous dire combien de maisons ont été construites effectivement pour les Indiens jusqu'ici?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député demande des renseignements statistiques.

M. Korchinski: Le ministre voudrait peut-être tenir cette question pour préavis.

L'hon. M. Nicholson: Monsieur l'Orateur, ce renseignement a déjà été fourni dans la réponse.

LA LOI SUR LES CHEMINS DE FER

L'OPPORTUNITÉ DE MODIFICATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert McCleave (Halifax): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au ministre des Transports et lui demander quand il a l'intention de présenter la nouvelle loi sur les chemins de fer?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'espère proposer certaines modifications à la loi sur les chemins de fer avant la fin de 1966.

LES POSTES

AUGMENTATION DE SALAIRE ET MENACES DE GRÈVE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Reid Scott (Danforth): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au ministre des Postes, eu égard à la déclaration du président de l'Union des employés des Postes faite aujourd'hui et signalant qu'une grève aurait lieu à moins que le gouvernement n'accorde des augmentations substantielles de salaires, quelle mesure le ministre prend-il en ce moment en vue d'étudier les revendications des employés des postes afin qu'elles puissent être réglées d'une façon pondérée, au lieu d'attendre que la situation critique mène à la grève.

[Français]

L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre des Postes): C'est toujours le même problème des